

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0861

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Appel à projets 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0861**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Appel à projets 2021 sur les périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° 0P2707174 - agriculture - fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, recodifiée par l'ordonnance du 23 septembre 2015, a confié aux conseils départementaux la compétence de préservation des PENAP. Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages. La Métropole de Lyon exerce depuis 2015 cette compétence, dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a adopté le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023, ainsi que le principe d'appels à projets pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

II - Soutien aux projets

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citoyens et les agriculteurs.

Deux appels à projets ont déjà été lancés en 2019 et 2020, portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions. La Métropole a ainsi pu aider, en 2020, 22 projets portés par des agriculteurs, des collectivités et des associations, pour un montant global de 463 058,47 € en investissement et 13 377,25 € en fonctionnement.

Dans le cadre du 3^{ème} appel à projets de mars 2021, 24 projets ont été instruits et présentés au comité de pilotage composé d'élus métropolitains réunis le 24 juin 2021. Un projet a été réorienté vers un autre dispositif d'aide plus adapté, un autre a été abandonné et une dizaine de projets sont concernés par une co-instruction avec des appels à candidature du Plan de développement rural de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et seront donc présentés ultérieurement en Commission permanente.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir les projets présentés en annexe 1, validés par le comité de pilotage.

Par ailleurs, le projet de diversification en pommes de terre bio pour approvisionner la restauration hors foyer porté par la société à responsabilité limitée (SARL) Ménajoc a retenu l'attention du comité de pilotage qui souhaite porter le soutien de la Métropole à un taux de 50 %.

Nom du porteur	Projet	Objectifs	Montant total subventionnable (en € HT)	Participation de la Métropole (en € net de taxe)
SARL Ménajoc (Corbas)	céréales, légumineuses et transformation agriculture biologique	acquisition matériel pour diversification en pommes de terre bio pour approvisionner la restauration hors foyer	20 653	10 326,50 (50 % en investissement)

III - Modification des modalités d'intervention

Afin de pouvoir apporter un soutien spécifique aux projets collectifs ou bio ou aux installations ainsi qu'aux plantations de haies et aux projets innovants, il vous est proposé de modifier les taux d'intervention de la façon suivante :

Projets d'investissement pour une exploitation agricole	Taux maximum de subvention
projet répondant aux critères d'éligibilité de base	20 %
projet en agriculture biologique	+ 20 %
projet de développement d'un circuit de proximité	+ 10 %
projet collectif/coopératif	+ 10 %
Cumul maximum de subvention	60 %

Projets d'installation agricole	Taux maximum de subvention
projet d'installation en PENAP, en agriculture biologique et en circuits courts	40 %
projet collectif/coopératif	+ 20 %
Cumul maximum de subvention	60 %

Autres projets d'investissement	Taux maximum de subvention
acquisition de foncier à vocation agricole en zone PENAP par une collectivité	40 %
étude de faisabilité	80 %
plantations de haies (hors travail du sol)	100 %

Subventions en fonctionnement	Taux maximum de subvention	Montant maximum de subvention par projet (en €)
émergence d'un projet, expérimentation d'actions innovantes	80 %	15 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les nouvelles modalités d'intervention,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 30 164 € TTC, répartis comme suit :

- 8 808 € au profit de l'ADDEAR pour la constitution d'un groupe de maraîchers autour de la question des semences paysannes bio,
- 21 356 € au profit de l'Association familiale de gestion du lycée horticole et paysager de Lyon Pressin pour le montage d'un projet d'espace-test-agricole,

c) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 166 789,94 €, répartis comme dans le tableau annexé.

- 16 492,50 € au profit du Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Foucier Père et Fils pour l'augmentation des capacités de stockage de l'exploitation pour développer la vente en circuits courts, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

- 2 650,16 € au profit du Verger de Nadine pour la mise en place d'un point de vente à la ferme, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 49435, relatif aux aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles,

- 3 396 € au profit du GAEC Élevage des Grandes Trèves pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'agrandissement du lac collinaire, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 8 464,80 € au profit du GAEC du Bouc et la Treille pour l'acquisition de matériel pour le travail du sol sur le rang et de matériel de pulvérisation performant, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 10 326,50 € au profit de la société à responsabilité limitée (SARL) Ménajoc pour l'acquisition de matériel pour une diversification en pommes de terre bio, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 23 475,60 € au profit de Christophe Greco pour l'installation de panneaux voltaïques sur une serre maraîchère et le suivi de l'expérimentation par la Station d'expérimentation Rhône-Alpes information légumes (SERAIL), dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 12 681,60 € au profit de l'association Le collectif fermier pour l'étude de faisabilité de création d'un magasin de producteurs bio sur la Métropole,

- 38 077,60 € au profit de la ferme de la Clé de sol pour l'aménagement de parcelles et l'acquisition de divers matériels pour son installation en maraîchage biologique, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 12 132,40 € au profit de l'exploitation Au verger maraîcher pour aider son installation en agriculture biologique et variétés anciennes à Collonges-au-Mont-d'Or, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 1 320 € au profit d'Ingrid Ruillat pour la remise en culture d'une parcelle de 3 ha en friche, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 2 081,55 € au profit des jardins de Kalou pour les aménagements liés au stockage et à la distribution d'eau issue d'un forage artésien, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 6 865 € au profit du GAEC Le Boule d'Or pour l'aménagement d'un espace de stationnement pour améliorer l'accueil à la ferme, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 50388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 15 364 € au profit du Syndicat mixte plaines Monts d'Or (SMPMO) pour les projets de réalisation d'un forage

pour accompagner l'installation d'un agriculteur bio à Saint-Romain-au-Mont-d'Or et d'agrandissement du bâtiment agricole du GAEC du Boule d'Or à Curis-au-Mont-d'Or,

- 2 428,20 € au profit des jardins de Kalou pour la plantation de haies champêtres, dans le cadre du régime d'aide notifié SA 0388 relatif aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire,

- 11 034,03 € au profit de la Commune Fontaines-Saint-Martin pour la remise en état de parcelles communales pour y faire pâturer des bovins, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions PENAP 2019-2023 de la Métropole,

d) - les conventions à passer entre la Métropole, le GAEC Foucrier Père et Fils, le Verger de Nadine Jacquet, le GAEC Élevage des Grandes Trèves, le GAEC du Bouc et la Treille, la SARL Ménajoc, l'exploitation de Christophe Greco, l'association Le collectif fermier, l'ADDEAR, la ferme de la Clé de sol, l'exploitation Au verger maraîcher, le lycée horticole du Pressin, l'exploitation d'Ingrid Ruillat, les jardins de Kalou, le GAEC du Boule d'Or, le SMPMO et la Commune de Fontaines-Saint-Martin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 164 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

4° - Les dépenses correspondantes aux subventions d'investissement seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant total de 166 789,94 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2022 - chapitre 204, pour un montant de 166 789,94 € selon l'échéancier prévisionnel :

- 113 451,76 € en 2021,
- 53 338,18 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267708-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
